



SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES
Section locale de Montréal

CONVOCAATION

Mercredi 30 août 2023
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

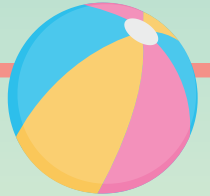
ÉDIFICE FTQ (MÉTRO CRÉMAZIE)

565, boul. Crémazie Est, Montréal, 2e étage

Stationnement gratuit situé au 545, boul. Crémazie Est, 4e sous-sol (Édifice Louis-Laberge)

18 H 30 PRÉCISES

** N'oubliez pas de conserver votre coupon de stationnement pour le présenter au secrétariat à l'entrée de la salle.



ORDRE DU JOUR

- Ouverture de l'assemblée générale;
- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 juin 2023;
- Demandes d'admission des nouveaux membres;
- Rapports mensuels de la secrétaire-trésorière sur l'état de variation de la caisse générale des mois de juin et juillet 2023;
- Rapports des réunions du Comité exécutif des 7 juillet et 25 août 2023;
- Résolutions;
- Démission et mise en nomination des déléguées et délégués syndicaux;
- Retour sur les élections et assermentation de la directrice du Comité des femmes s'il y a lieu;
- Affaires générales;
- Levée de l'assemblée.



N.B. Les membres désirant obtenir une libération syndicale sans solde pour assister à l'assemblée générale doivent contacter le confrère Stéphane Fauvelle au (514) 593-3953, poste 226, **au moins 5 jours ouvrables avant l'assemblée.**

NOTA : Seuls les membres en règle de la Section locale de Montréal présentant leur carte de membre du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes sont admis à l'assemblée. Celle-ci est d'une durée maximale de 3 heures 30 minutes. (Référence article 801 des règlements)

AVIS : Comme prévu au règlement 602 a), lors de la prochaine assemblée générale des membres, soit celle du mois de septembre 2023, il y aura nomination et élection si nécessaire pour le poste de président ou présidente d'élections, ainsi que pour les différents postes au sein des comités permanents de la Section locale de Montréal.

AVIS : Comme prévu au règlement 603 a), pour être éligible à un poste comme membre d'un comité permanent, il faut avoir assisté à au moins deux (2) assemblées générales au cours des onze (11) assemblées générales précédentes, incluant l'assemblée générale de la mise en nomination.

Syndicalement,

Andréanne Urbain

Andréanne Urbain
Secrétaire-trésorière
STTP - Section locale de Montréal
AU/mhl sepb-574

